

De l'analogique au numérique : le cas du sanctuaire de Baalshamîn à Palmyre

Autor(en): **Michel, Patrick M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **35 (2020)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-864892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sanctuaire de Baalshamîn
après sa destruction à l'explosif.

© photo de Bartosz Markowski

ISI
IWS

De l'analogique au numérique

Le cas du sanctuaire de
Baalshamîn à Palmyre



Sanctuaire de Baalshamîn
après son dégagement (1956).
© Fonds Collart, UNIL-ASA

Par Patrick M. Michel, Université de Lausanne
patrick.michel@unil.ch

L'Université de Lausanne abrite désormais un important projet de numérisation d'un fonds d'archives exceptionnel. En effet, les archives de l'archéologue suisse Paul Collart permettent aujourd'hui de reconstituer virtuellement le sanctuaire de Baalshamîn de Palmyre détruit à l'explosif en 2015. En plus de bases de données, divers modèles 3D diachroniques offrent la possibilité de suivre l'évolution architecturale du monument à travers l'histoire. Cette démarche vise à documenter le monument de manière très précise, mais aussi à conserver les différentes mémoires historiques du lieu. La production de doubles numériques doit cependant s'effectuer avec rigueur et avec la prise en compte de son impact social pour les populations concernées.

Après le début de l'instabilité politique en Syrie et devant l'urgence de la situation, le site de Palmyre a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2013 (initialement classé sur la Liste du Patrimoine mondial en 1980). Le site de Palmyre a été occupé par Daech d'abord dès le 21 mai 2015. Lors de cette première prise de la ville, des monuments funéraires sont détruits le 10 juin. Khaled al-Asaad, l'ancien directeur des antiquités de Palmyre, est assassiné (18.08.2015). Puis, le sanctuaire de Baalshamîn est dynamité le 24 août. Cinq jours plus tard, c'est le temple de Bél qui est détruit. L'arc monumental datant vraisemblablement du règne de Septime Sévère est détruit le 4 octobre 2015. La ville est reprise par les forces syriennes, iraniennes, russes et les milices chiites le 27 mars 2016, puis reprise par Daech. Lors de cette reprise le 11 décembre 2016, le tétrapyle (ou *tetrakionion*) ainsi que le mur de scène du théâtre sont détruits. Dès mars 2017, le site est repris par l'armée syrienne.



Modèle 3D de l'intérieur du temple en transparence avec thalamos.
© ICONEM-UNIL



Illustration du processus de création du modèle 3D du temple de Baalshamîn.
© ICONEM-UNIL

Le projet Collart-Palmyre¹

Le sanctuaire de Baalshamîn avait été fouillé sous la direction de l'archéologue suisse Paul Collart (1902–1981), entre 1954–1956 et en 1966. Après sa mort, les archives scientifiques du savant sont confiées au Professeur Pierre Ducrey puis à l'Institut d'archéologie et des sciences de l'antiquité de l'Université de Lausanne. Dès 2017, un projet de numérisation et d'indexation des archives est lancé. Des bases de données sont créées et un partenariat avec la start-up ICONEM permet l'élaboration de diverses modélisations 3D du sanctuaire. Le double digital de la cella du temple est notamment visible sur un relevé photogrammétrique de la destruction récente. Cette visualisation en transparence permet de conserver deux étapes historiques importantes de l'histoire du temple: sa splendeur à l'époque romaine et la destruction de 2015. Notre projet va cependant plus loin puisqu'il offre la possibilité de consulter plusieurs modélisations 3D de manière diachronique afin de suivre l'évolution du sanctuaire entre la fin de la période hellénistique (II^e siècle avant notre ère) lorsqu'un caveau funéraire est utilisé, jusqu'à la période abbasside (VIII^e au XIII^e siècles) quand les cours du temple sont réutilisées par des installations domestiques, en passant par le remploi du temple durant le V^e siècle byzantin. Les modèles 3D ainsi présentés permettent la conservation des différentes mémoires du site et l'accès à un

ensemble complet de données historiques s'étalant sur une période d'un millénaire et demi.

Le fonds des archives de Paul Collart représente désormais la source la plus complète pour comprendre, conserver la mémoire, et restituer le sanctuaire de Baalshamîn à Palmyre. Grâce aux données disponibles, nous pouvons conserver la mémoire culturelle du site de Palmyre, participer à la lutte contre le trafic illégal des antiquités et participer à un programme éducatif pour les réfugiés syriens.

Ce projet scientifique permet une analyse virtuelle et diachronique, mais c'est aussi un projet de médiation culturelle puisque les images produites permettent de sensibiliser le public aux questions de préservation du patrimoine.

3D, archéologie et patrimoine

La pratique de la 3D en archéologie remonte bien avant l'invention de la 3D numérique, puisque les archéologues travaillaient avec des architectes qui réalisaient des plans et restituaient les élévations en perspectives axonométriques. Suivant Djindjian², il faut distinguer l'archéologie 3D de la gestion du patrimoine culturel dont la mission est la protection du patrimoine, tandis que l'archéologie permet de produire la connaissance sur les civilisations du passé. Cependant, dans le cadre de la production

de fac-similés, de doubles numériques ou de copies en archéologie, les deux métiers s'unissent puisque le travail de restitution a besoin de la connaissance historique du monument pour assurer la précision et la justesse de l'objet restitué.

Considérations éthiques

Le «retour» virtuel du patrimoine culturel qui a été détruit représente une réelle opportunité. Cependant, cette opportunité crée aussi des inégalités: «Often, the communities that should benefit from such projects cannot access these heritage collections due to barriers created by memory institutions (museums, archive, university).»³ De plus, malgré le potentiel réel des modèles virtuels dans le cadre d'actions humanitaires pour

¹ Patrick Michel. «Le sanctuaire de Baalshamîn à Palmyre dans les archives de Paul Collart à l'Université de Lausanne». Pierre Ducrey, Pierre Gros, Michel Zink (eds.). *Les Archives au secours des temples détruits de Palmyre*; actes du Colloque international organisé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 19 mai 2017. Paris: Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2017, p. 11-26.

² François Djindjian. «Archéologie, de l'analogique au numérique: évolution ou révolution méthodologique?». *Les nouvelles de l'archéologie* 146, 2016, p. 6-11, voir p. 7.

³ Zinaida Manzuch. «Ethical Issues in Digitization of Cultural Heritage». *Journal of Contemporary Studies* 4, 2017, article 4, p. 11.

Illustration du programme éducatif pour les réfugiés.

Production de canevas de broderie dont le motif reprend l'ornementation des merlons du temple de Baalshamîn. L'activité de médiation culturelle proposée permet de travailler conjointement sur le patrimoine matériel et immatériel dans un souci de transmission de mémoire tout en participant à la cohésion sociale.

© Projet Collart-Palmyre, UNIL-ASA



les personnes déplacées, ils restent néanmoins des productions exploitables, dans certains, à des fins économiques, nationalistes voire néo-colonialistes.⁴

Paradoxalement, la réplique numérique constitue également une menace conceptuelle quant à l'authenticité du patrimoine matériel, car l'aura et la paternité des œuvres entrent en concurrence.⁵ Suivant Manzuch l'authenticité se définit par la «qualité dans une chose d'être ce qu'elle prétend être (...) à travers un processus d'investigation connu comme authentification.»⁶ Nous sommes donc face à un défi pour maintenir l'authenticité de l'objet dans sa signification première, et ce, bien que la notion d'authenticité soit une construction sociale.⁷

Conclusion

Dans le cas de Palmyre, il faut garder à l'esprit que les modèles 3D produits sont très loin des populations civiles qui auront, les premiers, besoin de ces modèles, au-delà de la question de leur authenticité, non seulement pour évaluer la faisabilité d'une reconstruction éventuelle (si telle était leur volonté), mais aussi pour transmettre la mémoire culturelle d'une histoire plurielle. Or, la transmission de ces différentes mémoires et la conservation du patrimoine sont des étapes incontournables de la reconstruction de la cohésion sociale dans une société en quête identitaire en période post-conflit. A

ce sujet, il est utile de rappeler la convention cadre de Faro, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005. Cette convention, non contraignante pour les États, encourage le développement et la gestion du patrimoine des communautés avec la participation active de la société civile. Le plan d'action proposé s'appuie sur les biens communs, les narratifs et la coopération, en considérant que «le patrimoine est une ressource sociale, économique et politique»⁸. ■

<https://wp.unil.ch/collart-palmyre/>
<https://tiresias.unil.ch>

⁴ Voir: John Giblin. «Critical Approaches to Post-Colonial (Post-Conflict) Heritage». Emma Waterton, Steve Watson (eds.). *The Palgrave Handbook of Contemporary Heritage Research*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2015; Roopika Risam. *New Digital Worlds: Postcolonial Digital Humanities in Theory, Praxis, and Pedagogy*. Evanston: Northwestern University Press, 2019.

⁵ Sarah Kenderdine, Andrew Yip. «The proliferation of aura: Facsimiles, authenticity and digital objects». Kirsten Drotner, Vince Dziekan, Ross Parry, Kim Christian Schröder (eds.). *The Routledge Handbook of Museums, Media and Communication*. London: Routledge, 2019, p. 274-289.

⁶ Zinaida Manzuch, voir note 3, p. 9.

⁷ Zinaida Manzuch, voir note 3, p. 10.

⁸ www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-action-plan

Resümee

Das Projekt Collart-Palmyre, das seit 2017 an der Universität Lausanne läuft, hat die wissenschaftliche Nutzung der hinterlassenen Archive des Schweizer Archäologen Paul Collart zum Ziel. Collart hat 1954–1956 und 1966 in Palmyra (Syrien) den Baalshamin-Tempel ausgegraben. Dank der Indexierung und wissenschaftlichen Interpretation der Daten auf digitaler Ebene (bei freiem Zugang) können die Forscher der Universität Lausanne den 2015 zerstörten Tempel wieder zum Leben erwecken. Die aktuelle Forschung erlaubt die Erstellung verschiedener 3D-Modelle, die in Zusammenarbeit mit ICONEM (Paris) erstellt werden. Diese Modelle sind diachronisch und ermöglichen es, die architektonische Entwicklung des Monuments im Lauf der Jahrhunderte zu verfolgen. Zudem werden sie mit der Zeit über eine Plattform zugänglich gemacht, die den Zugriff auf geolokalisierte Archive erlaubt.

Trotz des immensen Potenzials digitaler Duplikate erfordert die Übertragung von analog zu digital einen kritischen Blick: Welchen Zugang haben die von der Zerstörung direkt betroffenen Menschen zu diesem nun digitalen Erbe? Wie hoch ist der Erinnerungswert eines digitalen Duplikats im Verhältnis zum Original? Solche Überlegungen stehen im Einklang mit der Konvention von Faro, die am 13. Oktober 2005 vom Europarat verabschiedet wurde.